Féliciter les mécréants pour leurs fêtes

Shaykh Muhammad ibn Salih Al-Uthaymin

Féliciter les mécréants pour Noël et pour d'autres de leurs fêtes religieuses est *haram*, selon le consensus (des savants), comme Ibn Al-Qayim (*rahimahullah*) a dit :

" Féliciter les mécréants pour les rites qui appartiennent seulement à eux est *haram* selon le consensus, comme les féliciter pour leurs fêtes et jeûnes en leur disant : " Bonne fête " ou " Appréciez votre fête " et cetera. Si celui qui dit cela a été sauvé du *kufr*, cela reste toujours interdit. C'est comme féliciter quelqu'un pour s'être prosterné devant la croix, ou même plus mauvais que cela. C'est aussi un grand péché que de féliciter quelqu'un de boire du vin, d'assassiner quelqu'un, ou d'avoir des rapports sexuels illicites, et cetera. Beaucoup de ceux qui n'ont aucun respect pour leur religion tombent dans cette erreur; ils ne comprennent pas l'offense de leurs actions. Quiconque félicite une personne pour sa désobéissance, *bid'a* ou *kufr* s'expose au courroux et à la colère d'Allah " [*Ahkam Ahl Al-Dhimma*]

Féliciter les mécréants pour leurs fêtes religieuses est *haram* comme l'a énoncé Ibn Al-Qayim parce que cela implique que l'on accepte ou approuve leurs rites de mécréance, même si la personne ne les accepterait pas pour elle-même. Mais le musulman ne doit pas accepter les rites de *kufr* ou féliciter un autre pour cela, parce qu'Allah n'en accepte rien, comme Il dit,

" Si vous ne croyez pas, Allah se passe largement de vous. De Ses serviteurs cependant, Il n'agrée pas la mécréance. Et si vous êtes reconnaissants, Il l'agrée pour vous " [sourate Az-Zumar :7]

" Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous " [sourate Al-Ma'ida :3]

Donc il est interdit de les féliciter, qu'ils soient collègues au travail ou autres.

S'ils nous félicitent à l'occasion de leurs fêtes, nous ne devons pas répondre, parce que ce ne sont pas nos fêtes et parce qu'elles ne sont pas des fêtes acceptées par Allah. Ces fêtes sont des innovations dans leurs religions et même celles qui ont été prescrites autrefois, ont été abrogées par l'islam, avec lequel Allah a envoyé Muhammad (*salallahu 'alayhi wa sallam*) pour toute l'humanité. Allah dit :

" Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agrée, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants " [sourate Al–'Imran :85]

Il est *haram* pour un musulman d'accepter des invitations à de telles occasions, parce que c'est plus mauvais que de les féliciter, car cela implique la participation à leurs célébrations.

De la même façon, on interdit aux musulmans d'imiter les mécréants en organisant des fêtes à de telles occasions, en échangeant des cadeaux, en distribuant des bonbons ou de la nourriture, ou en prenant congé, etc, parce que le prophète (*salallahu 'alayhi wa sallam*) a dit :

" Quiconque imite un peuple fait partie d'eux. "

Shaykh Al-Islam Ibn Taymiya (*rahimahullah*) a dit :

" Les imiter pour certaines de leurs fêtes implique que l'on agrée leurs fausses croyances et pratiques et leur donne l'espoir qu'ils peuvent avoir l'occasion d'humilier et d'égarer le faible. " [*Iqtida Al-Sirat Al-Mustaqim Mukhalifat Ashab Al-Jahim*]

Quiconque fait quelque chose de la sorte est un pécheur, s'il le fait par politesse, pour être amical, parce qu'il est trop timide pour refuser, ou pour toute autre raison, parce que c'est de l'hypocrisie en islam et parce ce que cela rend les mécréants fiers de leur religion.

Nous demandons à Allah de rendre les musulmans fiers de leur religion, de les aider à y adhérer fermement et de les rendre victorieux sur leurs ennemis, car Il est le Fort et Tout-puissant.

Article tiré du site clearpath.com

Source : *Majmu'a Fatawa wa Rasa'il*

Traduit en français par les salafis de l'Est